



NOTE DE SYNTHÈSE

BUDGET PRIMITIF 2026

Conseil Municipal du 26 février 2026

Sommaire

PREALABLE	3
1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL.....	4
2. SYNTHÈSE ET ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2026.....	4
3. PRÉSENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
3.1 Dépenses de fonctionnement :	5
3.2 Recettes de fonctionnement :	8
4 PRÉSENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :	11
4.1 Les dépenses d'investissement :	11
4.2 Les recettes d'investissement :	14

PREALABLE

Cette note présente de manière synthétique le budget primitif de la commune et est annexée à la délibération prise par le Conseil municipal.

Elle se conforme à l'article L 1612-35 du code général des collectivités territoriales, qui précise qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Elle sera disponible sur le site internet de la collectivité, après le vote de la délibération correspondante par le Conseil municipal, dans les délais prévus à l'article L 1612-34 du code général des collectivités territoriales.

Depuis plusieurs années, la commune de Vizille fait le choix de voter les résultats financiers de l'année N-1 lors de la même séance que celle du vote du BP de l'année, ce qui lui permet d'intégrer directement les résultats de l'année N- 1 dans le nouveau budget.

Elle ne vote donc pas de Budget Supplémentaire (BS), qui permet aux collectivités qui ont fait un choix différent d'intégrer les résultats de l'année N-1 après le vote du budget.

1. STRUCTURE D'UN BUDGET COMMUNAL

Le budget d'une commune se structure en deux sections distinctes :

- D'un côté, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes de la collectivité,
- De l'autre, la section d'investissement, qui correspond aux achats mobiliers et immobiliers ainsi qu'aux études et travaux portés par la collectivité.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et les consommations de fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
- Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, sorties scolaires, billets de spectacles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est liée aux projets d'investissement de la ville :

- Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets.
- Les recettes d'investissement sont principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public), le remboursement de TVA par l'Etat et les emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissement.

2. SYNTHÈSE ET ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2026

(En €)	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 413 145,00	10 413 145,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	4 393 389,82	4 393 389,82
TOTAL DU BUDGET	14 806 534,82	14 806 534,82

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 10 413 145 € pour la section de fonctionnement et à hauteur de 4 393 389,82 € pour la section d'investissement.

3. PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1 Dépenses de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026	Evolution (En €)	Evolution (En %)
Dépenses réelles	9 069 981,00	9 044 977,00	-25 004,00	-0,3%
011 - Charges à caractère général	2 435 125,00	2 467 896,00	32 771,00	1,3%
012 - Charges de personnel	5 202 246,00	5 162 916,00	-39 330,00	-0,8%
014 - Atténuations de produits	48 500,00	48 900,00	400,00	0,8%
65 - Autres charges de gestion courante	1 108 850,00	1 116 805,00	7 955,00	0,7%
66 - Charges financières	273 260,00	217 500,00	-55 760,00	-20,4%
67 - Charges spécifiques	2 000,00	2 000,00	0,00	0,0%
68 - Provisions pour risques	0,00	28 960,00	28 960,00	
Dépenses d'ordre	1 166 769,00	1 368 168,00	201 399,00	17,3%
042 - Opérations d'ordre entre section	510 000,00	875 000,00	365 000,00	71,6%
023 - Virement à la section d'investissement	656 769,00	493 168,00	-163 601,00	-24,9%
Total des dépenses de fonctionnement	10 236 750,00	10 413 145,00	176 395,00	1,7%

3.1.1 Les dépenses réelles de fonctionnement :

Les dépenses réelles sont en baisse de 0,3% par rapport au BP 2025.

Chapitre 011 - Charges à caractère général (fournitures, énergies, assurances, prestations de services, frais de maintenance, achats repas cantine, etc.) : **2 467 896 €**

L'augmentation des dépenses sur ce chapitre est limitée à 1,3% passant de 2 435 125 € à 2 467 896 € grâce à des efforts de gestion.

Les principales contraintes sur ce chapitre sont :

- L'augmentation des tarifs du nouveau marché des transports scolaires et extrascolaires en lien avec la hausse des indices de révision de prix constatée en 2025 ;
- La réévaluation à la hausse du coût des énergies après la baisse de 2025 : 588 000 € sont prévus pour les dépenses de fluides pour tenir compte des montants facturés en 2025 (évaluation erronée transmise par TE38) et d'une éventuelle augmentation de l'électricité avec la fin de l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH) au 31/12/2025 ;
- La prise en compte de l'augmentation des cotisations d'assurance et des contrats de maintenance constatée en 2025.

Chapitre 012 – Charges de personnel : 5 162 916 €

Les dépenses de personnel proposées pour 2026 sont en baisse de 0,8 % par rapport au BP 2025, passant de 5 202 246 € à 5 162 916 €.

Cette baisse de 40 000 € est due à la possibilité confirmée d'imputer en investissement les refacturations du service commun aménagement de la Métropole, désormais considérées comme des prestations de service, dès lors qu'elles concourent directement à la réalisation d'une opération d'investissement.

Pour autant, un certain nombre de lignes sont en hausse par rapport à 2025 :

- L'augmentation en cours jusqu'en 2028 de 3 points par an des cotisations CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires) représente une charge supplémentaire de 54 500 € chaque année ;
- L'application en année pleine des mesures salariales (RIFSEEP et participation à la prévoyance).

Afin de contenir les dépenses du chapitre 012, la commune poursuit son effort de rationalisation et d'organisation des services.

Chapitre 014 – Atténuations de produits : 48 900 €

Contribution au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et remboursements d'indus sur la fiscalité. Le montant est ajusté au réalisé 2025.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (subventions et participations versées, indemnités des élus) : **1 116 805 €**

A noter :

- Stabilité des subventions versées aux associations ;
- Stabilité de la participation au CCAS ;
- Stabilité de la participation au syndicat de gestion du gymnase du collège ;
- Légère hausse de la participation au SICCE : remise à niveau de la participation à la crèche, compensée en partie par la fin de la prise en charge du remboursement de l'emprunt lié aux travaux de celle-ci.

Chapitre 66 – Charges financières (intérêts financiers des emprunts) : **217 500 €**

Le taux du Livret A, sur lequel trois contrats de prêt sont indexés, est passé de 3% à 2,4% au 1^{er} février 2025, puis à 1,7% au 1^{er} juillet 2025. A compter du 1^{er} février 2026, ce taux est de 1,5%.

Malgré ces baisses successives, les intérêts des emprunts payés par la commune ont augmenté en 2025 en raison de la hausse du taux d'intérêt de l'emprunt structuré qui devrait, du fait de la baisse du dollar US, atteindre un niveau encore plus élevé en 2026.

Cette hausse, combinée à la progressivité du remboursement du capital de cet emprunt, fait peser une charge de plus en plus lourde sur le budget et la trésorerie de la collectivité.

En effet, si le taux est couvert par le fonds de soutien au-delà de 6,73% (la différence est remboursée à la commune) jusqu'en 2028, celle-ci doit cependant faire l'avance de la trésorerie.

Il est donc proposé de budgéter, en dépense et recette d'ordre (chapitre 042), des écritures de désensibilisation de cet emprunt, dont le mécanisme, les enjeux et l'impact ont été expliqués en détail dans la section « Dette et emprunts » du rapport d'orientation budgétaire 2026.

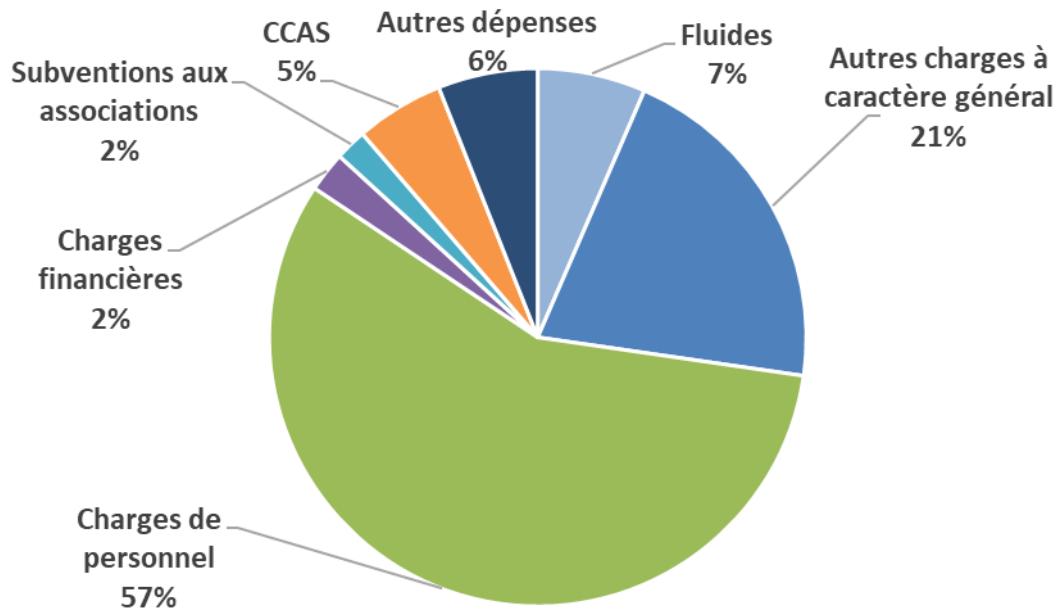
Chapitre 67 – Charges spécifiques : 2 000 €

Il s'agit des régularisations concernant la facturation émise lors durant les exercices antérieurs.

Chapitre 68 – Provisions : 28 960 €

Une provision pour risque doit être constituée suite à la liquidation judiciaire prononcée à l'encontre de la société Vercors Restauration par jugement du 4 décembre 2024. Les 28 960 € correspondent à la valeur des actions acquises par la commune.

Ventilation des dépenses réelles de fonctionnement :



3.1.2 Les dépenses d'ordre de fonctionnement :

Il s'agit d'opérations comptables qui figurent à la fois en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections : 875 000 €

Il s'agit essentiellement de l'amortissement des dépenses d'investissement des années précédentes et des écritures liées à la désensibilisation de l'emprunt structuré.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 493 168 €

Il s'agit du virement prévisionnel du fonctionnement vers l'investissement.

A noter que ce chapitre n'est pas exécuté en cours d'année.

3.2 Recettes de fonctionnement :

FUNCTIONNEMENT	BP 2025	BP 2026	Evolution (En €)	Evolution (En %)
Recettes réelles	9 890 710,00	9 716 227,00	-174 483,00	-1,8%
013 - Atténuations de charges	20 900,00	15 200,00	-5 700,00	-27,3%
70 - Produits des services	730 880,00	673 470,00	-57 410,00	-7,9%
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	2 236 288,00	2 352 888,00	116 600,00	5,2%
731 - Fiscalité locale	4 982 551,00	4 977 600,00	-4 951,00	-0,1%
74 - Dotations et participations	1 309 896,00	1 230 827,00	-79 069,00	-6,0%
75 - Autres produits de gestion courante	460 800,00	429 983,00	-30 817,00	-6,7%
76 - Produits financiers	38 057,00	4 759,00	-33 298,00	-87,5%
77 - Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	
78 - Reprises sur provisions	111 338,00	31 500,00	-79 838,00	-71,7%
Recettes d'ordre	64 040,00	306 918,00	242 878,00	379,3%
042 - Opérations d'ordre entre section	64 040,00	306 918,00	242 878,00	379,3%
002 - Résultats de fonctionnement reportés	282 000,00	390 000,00	108 000,00	38,3%
Total des recettes de fonctionnement	10 236 750,00	10 413 145,00	176 395,00	1,7%

3.2.1 Les recettes réelles de fonctionnement :

Chapitre 013 – Atténuations de charges : 15 200 € :

Ce chapitre comprend les remboursements de la CPAM en cas d'absence des agents non titulaires ou qui n'ont pas souscrit au régime général. Il intégrait en 2025 un versement du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) que la commune ne touchera pas en 2026.

Chapitre 70 – Produits des services (Repas cantines scolaires, recettes des spectacles, remboursement mise à disposition de personnel) : 673 470 €

Les produits des services sont revus à la baisse, de 730 880 € à 673 470 €, du fait de l'encaissement des recettes des locations de salles au chapitre 75 (27 000 €) et à une réévaluation de certaines lignes de remboursement de mise à disposition de personnel.

Les recettes liées à la fréquentation des cantines scolaires et des centres de loisirs restent à un niveau élevé, de même que les recettes de programmation du service culturel.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 2 352 888 €

➤ Versements de la Métropole :

Chaque année, la Métropole procède au versement de deux dotations à la commune qui représentent une partie importante des recettes :

- L'attribution de compensation (1 814 400 €) : correspondant au reversement pour l'ex-taxe professionnelle historiquement transférée à l'intercommunalité. A chaque transfert de compétence communale à la Métropole, cette attribution est revue à la baisse en fonction du montant des charges transférées.
Stabilité par rapport à 2025.
- Dotation de solidarité communautaire (327 000 €) : enveloppe répartie entre chaque commune du territoire selon différents critères.
Stabilité par rapport à 2025

➤ Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), qui permet de compenser, pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, s'élève annuellement à 95 288 €.

➤ Pour la première fois, en 2025, la Métropole a été bénéficiaire du fonds de péréquation intercommunal (FPIC), ce qui a entraîné une recette de 129 122 € pour la commune. Cette recette n'étant pas confirmée pour 2026, il est proposé d'appliquer le mécanisme du « tunnel de sortie » qui prévoit en N+1 un versement de 90% du montant perçu initialement. L'inscription s'élève à 116 200 € en 2026.

Chapitre 731 – Fiscalité locale : 4 977 600 €

- Fiscalité directe : taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants :
 - Evolutions des bases d'impositions :
 - Pour rappel, la revalorisation annuelle des bases d'imposition (hors locaux professionnels) est indexée sur l'inflation de l'année précédente (indice IPCH). Elle sera de 0,8 % cette année.
 - La revalorisation des bases pour les locaux commerciaux est estimée à 1%.
 - Evolution physique des bases d'imposition (création/extension de locaux): hypothèse de stabilité.
 - **Les taux de fiscalité directe sont reconduits à l'identique de 2025.**
- Taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux :

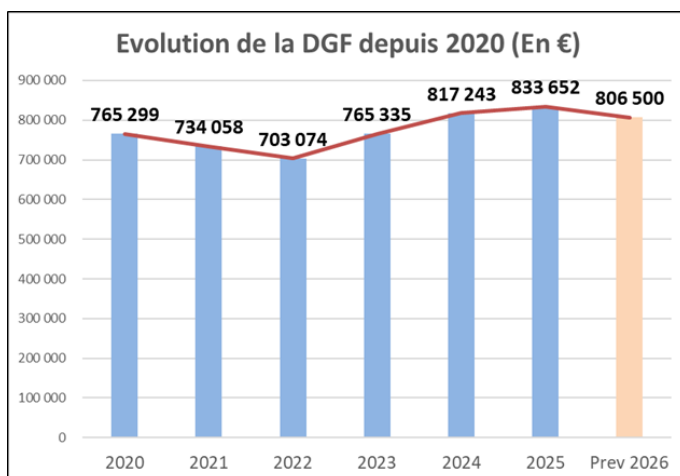
Les montants perçus concernant cette taxe qui dépend des ventes de biens immobiliers ont fortement chuté ces dernières années. Après des années record en 2021 et 2022 (313 000 € et 290 000 € encaissés), le recul du marché immobilier engendré par la hausse des taux de prêt a fait tomber le montant perçu en 2023 à 200 000 € avant de remonter légèrement à 216 000 € en 2024 grâce à une bonne dynamique de fin d'année liée à la baisse des taux. Malheureusement, cette embellie ne s'est pas confirmée en 2025 et le montant perçu est descendu à 205 000 €. C'est ce montant qu'il est proposé d'inscrire en 2026.
- Les recettes provenant des autres taxes perçues par la commune sont en baisse :
 - L'accise sur l'électricité (anciennement taxe sur la consommation finale d'électricité) qui est réévaluée à 144 000 € au vu du montant perçu en 2025 ;
 - La taxe locale sur la publicité des entreprises, calculée sur l'année N-1, devrait baisser de 4 000 € (de 52 000 € à 48 000 €) avant de remonter en 2027 avec la réouverture courant 2026 de deux grandes enseignes.
 - Seule la taxe sur les pylônes électriques devrait se maintenir à hauteur de 26 000 €.

Chapitre 74 – Dotations et participations (Dotation globale de fonctionnement, FDPTP, CAF, Département, Métro, Etat, etc.) : 1 230 827 €

➤ Dotation globale de fonctionnement :

Après avoir connu des baisses successives plus ou moins conséquentes depuis 2009, la DGF de la commune a augmenté de 130 000 € entre 2022 et 2025 en raison de l'augmentation progressive de l'enveloppe de la dotation de solidarité rurale (DSR).

En 2026, la DSR devrait encore augmenter, mais avec le gel global de la DGF, cette hausse sera financée par une baisse de la dotation forfaitaire. Une stagnation, voire une baisse, sont à craindre pour la commune. Il est donc proposé de reconduire le montant du BP 2025 plutôt que celui du réalisé, soit un montant de 806 500 €.



➤ **Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), versé par le Département :**

Cette dotation est en baisse : 175 675 € en 2025 contre 192 164 € en 2024. Si la tendance se poursuit, elle devrait s'élever à 156 800 € en 2026.

Pour rappel, à l'instar de nombreuses autres communes de la Métropole, Vizille a perdu l'intégralité de sa dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) en 2025. Elle représentait une recette de 38 987 € en 2024.

➤ **Compensation de la valeur locative des locaux industriels :**

Cette compensation fait l'objet dans la loi de finances 2026 d'un écrêtement de 19,3 % : elle passerait donc de 120 230 € à 98 150 €.

➤ **Part fonctionnement du FCTVA :**

Si la suppression de la part fonctionnement du FCTVA ne sera pas conservée dans le texte de la loi de finances 2026, un amendement retenu fait peser un doute sur le montant qui sera effectivement perçu. Il est proposé d'inscrire prudemment 13 000 € (en 2025, la commune avait perçu 16 000 €).

Chapitre 75 – Autres recettes de gestion courante : 429 983€

Ce chapitre correspond aux remboursements d'assurance (statutaire et toitures principalement) et aux loyers perçus par la commune, y compris les locations de salles (auparavant comptées au chapitre 70). La baisse des prévisions de remboursements d'assurance et la perte du loyer du camping expliquent la baisse de l'inscription budgétaire en 2026.

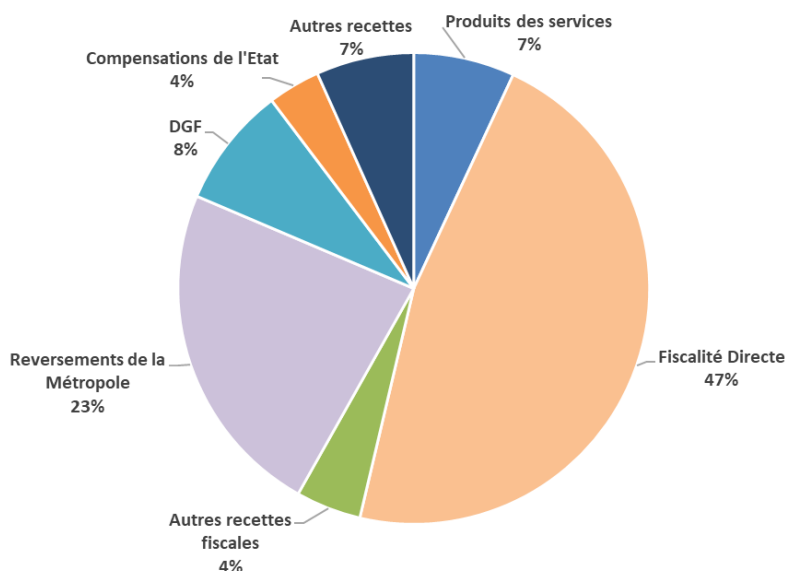
Chapitre 76 – Produits financiers : 4 759 €

Ce chapitre concerne le remboursement des frais financiers de la dette récupérable versée par la Métropole, dont les montants baissent progressivement pour s'éteindre en 2029.

Chapitre 78 – Reprise sur provision : 31 500 €

Il s'agit de la reprise d'une partie de la provision pour risque sur les recouvrements des services (à réajuster obligatoirement chaque année).

Ventilation des recettes réelles de fonctionnement :



3.2.2 Les recettes d'ordre de fonctionnement :

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections : 306 918 €

Ce chapitre intègre notamment l'amortissement des subventions d'investissements des années précédentes. Il intègre également l'écriture de recette concernant la désensibilisation de l'emprunt structuré.

4 PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

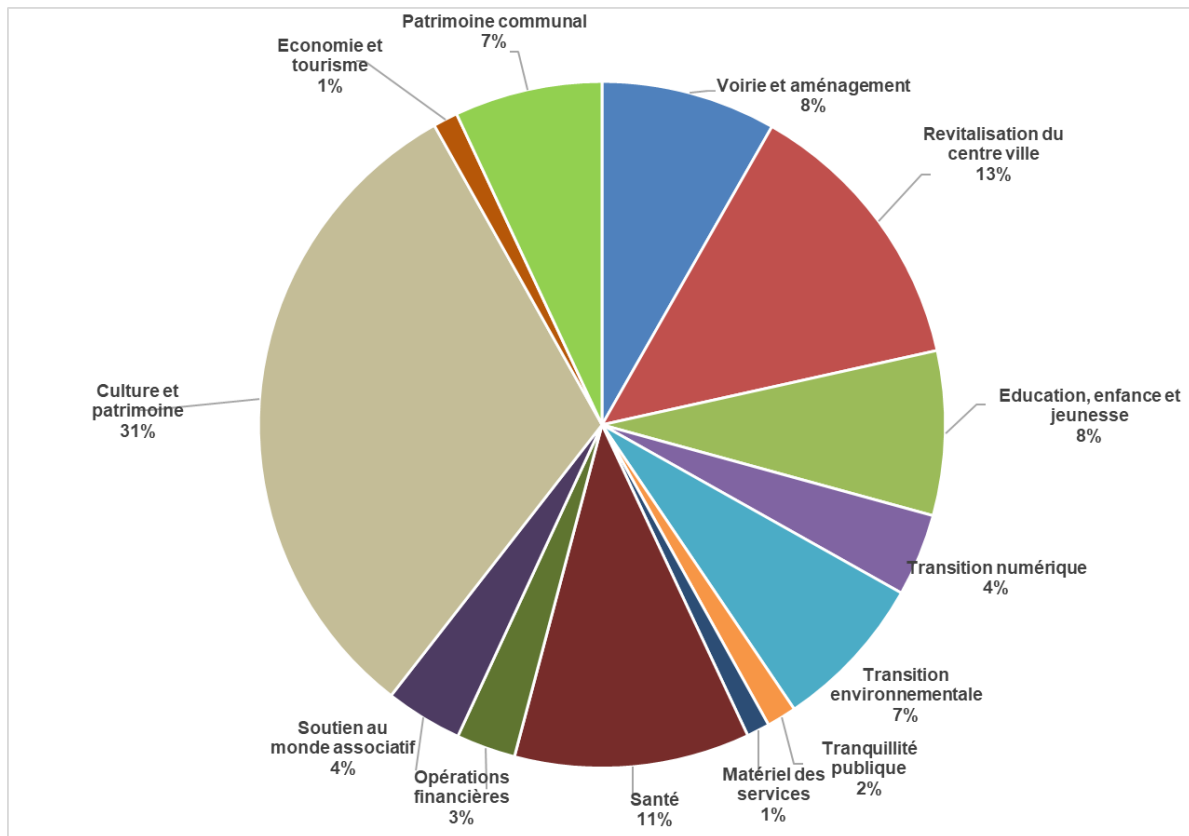
4.1 Les dépenses d'investissement :

INVESTISSEMENT	BP 2025 + Restes à réaliser 2024	BP 2026	Restes à réaliser (RAR) 2025	TOTAL 2026 (BP 2026 + RAR 2025)
Dépenses réelles	5 024 636,21	3 091 832,50	694 639,32	3 786 471,82
16- Emprunts et dettes assimilés	826 500,00	1 542 575,00	0,00	1 542 575,00
20 - Immobilisations incorporelles	493 500,96	96 880,00	55 580,00	152 460,00
204 - Subventions d'équipements versées	309 195,00	170 713,00	55 098,52	225 811,52
21- Immobilisations corporelles	2 520 921,30	550 476,00	536 862,96	1 087 338,96
23- Immobilisations en cours	874 518,95	443 129,50	47 097,84	490 227,34
26 - Participations et créances sur participations	0,00	15 100,00	0,00	15 100,00
27- Autres immobilisations financières	0,00	272 959,00	0,00	272 959,00
45 - Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'ordre	364 040,00	606 918,00	0,00	606 918,00
040 - Opérations d'ordre entre section	64 040,00	306 918,00	0,00	306 918,00
041 - Opérations patrimoniales	300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00
Total des dépenses d'investissement	5 388 676,21	3 698 750,50	694 639,32	4 393 389,82

4.1.1 Les dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21, 23) et les chapitres 26 et 27 : regroupent les études, travaux, achats de biens et de matériels, fonds de concours versés, concession, portages EPFL : **1 549 257,50 €**.

- 31% des dépenses sont liées à des projets culturels et patrimoniaux
- 13% des dépenses sont en lien avec la revitalisation du centre-ville
- 11% des dépenses sont en lien avec le projet de Maison de santé engagé en 2025



Les principaux investissements sont :

Transition environnementale : 114 570 € dont :

- Poursuite de la préservation des espaces agricoles et naturels (acquisitions, aménagements, valorisation, protection de la biodiversité).
- Assistance à maîtrise d'ouvrage avant déploiement de la gestion technique des bâtiments (optimisation du chauffage et de la ventilation) sur 14 sites.
- Performance énergétique des bâtiments.
- Végétalisation : plantation d'arbres, végétalisation divers sites.
- Poursuite de la modernisation de l'éclairage public.
- Acquisition d'un véhicule électrique, sous réserve de la validation d'un financement par le fonds de transition de la Métropole.

Revitalisation du centre-ville : 205 833 € dont :

- Projet d'aménagement du secteur des Tanneries : fin des études préalables, déconstruction des Battoirs et du Moulin ;
- Rénovation de l'habitat : financement des premiers dossiers « Façades » de l'OPAH-RU pour laquelle le vote d'une autorisation de programme est proposé.

Education, enfance et jeunesse : 120 020 €

- Travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments (écoles, centres de loisirs, restaurants scolaires).
- Renouvellement et modernisation du matériel.

Culture et patrimoine : 485 838 € dont :

- Travaux de sécurisation, sauvegarde et fouilles du Prieuré Sainte-Marie
- Sécurisation du mur et reprise de l'éclairage du parc du Château du Roi.
- Réfection de l'escalier de l'orgue et divers travaux dans l'église.
- Renouvellement de matériel dans les équipements culturels.

Economie et tourisme : 18 000 € dont :

- Signalétique aux abords des parkings, des cheminements piétons et des commerces.

Voirie et aménagement : 127 585 € dont :

- Fonds de concours voirie versé à la Métropole pour les travaux de voirie.

Santé : 171 626 € dont :

- Maison de santé : lancement de la maîtrise d'œuvre et travaux de sécurisation de la toiture.

Soutien au monde associatif : 56 300 € dont :

- Travaux de toiture au gymnase du parc.
- Travaux divers dans le bâtiment de la MPA.
- Travaux d'entretien et d'amélioration des équipements.

Tranquillité publique : 21 650 € dont :

- Travaux d'entretien des locaux de la gendarmerie.

Patrimoine communal : 107 950 € dont :

- Travaux d'entretien du cimetière (équipements, reprises, végétalisation)
- Rénovation de deux logements appartenant à la commune.

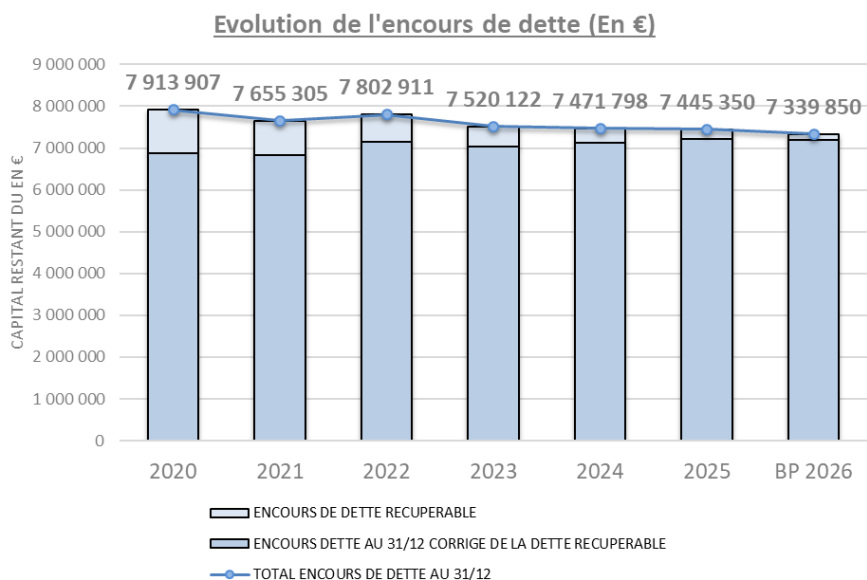
Chapitre 16 - Emprunts et dette : 1 542 575 €

Pour 2026, hors remboursement et refinancement du capital de l'emprunt désensibilisé (opération neutre en dépense / recette), une dette nouvelle de 600 000 € est envisagée pour financer les investissements. Le montant du capital remboursé durant l'année est estimé à 705 500 €. La commune diminuerait sa dette de 105 500 €, après une diminution de 26 448 € en 2025.

	Réalisé 2025	BP 2026
EMPRUNTS NOUVEAUX *	800 000 €	600 000 €
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE *	826 448 €	705 500 €
VARIATION DE DETTE	-26 448 €	-105 500 €

* hors remboursement et refinancement du capital de l'emprunt désensibilisé
(opération neutre en dépense / recette)

L'encours de dette total s'établirait ainsi à hauteur de 7 339 850 € à la fin de l'année 2026.



Rappel : La dette récupérable correspond à un montant de dette évalué lors du transfert de la compétence voirie à la Métropole. La Métropole rembourse à la commune l'annuité d'emprunt ainsi déterminée.

L'encours de dette corrigé de la dette récupérable s'élèverait à 7.196M€ au 31/12/2026.

4.1.2 Les dépenses d'ordre d'investissement :

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : 306 918 €

Ce chapitre intègre notamment l'amortissement des subventions d'investissements des années précédentes. Il intègre également l'écriture de recettes concernant la désensibilisation de l'emprunt structuré.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 300 000 €

Il s'agit d'écritures comptables à l'intérieur de la section d'investissement permettant de basculer des études suivies de réalisation sur un compte de travaux correspondant. Les dépenses sont équivalentes aux recettes.

4.1.3 Les restes à réaliser de l'exercice 2025 :

A l'issue de l'exercice 2025, **694 639,32 €** de dépenses d'investissement restent à réaliser (dépenses engagées non payées).

4.2 Les recettes d'investissement :

INVESTISSEMENT	BP 2025 + Restes à réaliser 2024	BP 2026	Restes à réaliser (RAR) 2025	TOTAL 2026 (BP 2026 + RAR 2025)
Recettes réelles	3 327 457,34	2 358 396,02	198 581,91	2 556 977,93
10 - Dotation, fonds divers et réserves (hors 1068)	407 958,11	271 194,45	0,00	271 194,45
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	620 672,12	337 808,57	0,00	337 808,57
13 - Subventions d'investissement	559 158,11	276 418,00	198 581,91	474 999,91
16- Emprunts et dettes assimilés	800 000,00	1 137 075,00	0,00	1 137 075,00
27- Autres immobilisations financières	116 669,00	94 250,00	0,00	94 250,00
024 - Produits des cessions d'immobilisations	823 000,00	241 650,00	0,00	241 650,00
45 - Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'ordre	1 466 769,00	1 668 168,00	0,00	1 668 168,00
021- Virement de la section de fonctionnement	656 769,00	493 168,00	0,00	493 168,00
040 - Opérations d'ordre entre section	510 000,00	875 000,00	0,00	875 000,00
041 - Opérations patrimoniales	300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00
001 - Résultats d'investissement reportés	594 449,87	168 243,89	0,00	168 243,89
Total des recettes d'investissement	5 388 676,21	4 194 807,91	198 581,91	4 393 389,82

4.2.1 Les recettes réelles d'investissement :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserve : 609 003,02 €

- FCTVA : 231 194,45 €
- Excédents de fonctionnement 2025 affectés aux investissements (1068) : 337 808,57 €
- Don des Amis de l'Histoire du Pays Vizillois pour le financement de l'orgue : 40 000 €

Chapitre 13 - Subventions d'investissement perçues : 276 418 €

Il s'agit des subventions attendues liées aux projets d'investissements de la commune.

Chapitre 16 - Emprunts et dette : 1 137 075 €

Crédits inscrits pour financer les investissements 2026 et l'opération de désensibilisation de l'emprunt structuré. Une fois celle-ci neutralisée, la dette nouvelle s'élève à 600 000 €.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 94 250 €

Dettes récupérables remboursées par la Métropole.

Pour rappel, la dette récupérable correspond à un montant de dette évalué lors du transfert de la compétence voirie à la Métro. La Métro rembourse à la commune l'annuité d'emprunt ainsi déterminée.

Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations : 241 650 €

Cession de bâtiment (hangar des services techniques) et de la parcelle concernant le réseau de chaleur.

4.2.2 Les recettes d'ordre d'investissement :

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 493 168 €

Il s'agit du virement prévisionnel du fonctionnement vers l'investissement. Ce chapitre n'est pas exécuté en cours d'année.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : 875 000 €

Il s'agit essentiellement de l'amortissement des dépenses d'investissement des années précédentes et des écritures liées à la désensibilisation de l'emprunt structuré.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 300 000 €

Il s'agit d'écritures comptables à l'intérieur de la section d'investissement permettant par exemple de basculer des études suivies de réalisation sur un compte de travaux correspondant. Les dépenses sont équivalentes aux recettes.

4.2.3 Les restes à réaliser de l'exercice 2025 :

A noter que des restes à réaliser 2025 sont en cours s'agissant des recettes : **198 581,91 €**. Il s'agit de recettes attendues engagées et non encore encaissées.